



à la privatisation

Le gouvernement VALLS annonce 50 milliards de réduction budgétaire dont 11 milliards sur les collectivités territoriales. Cette réduction sans précédent entraînera pour les agents des conséquences dramatiques par des suppressions de postes, des mutualisations de services, des privatisations. Les collectivités locales devront, elles aussi, réduire **ENCORE** leurs dépenses et, pour être plus coercitifs, des garanties sur certaines dotations de fonctionnement seraient réservées aux collectivités qui mutualisent des services, étendent le périmètre d'une intercommunalité et font des « économies » et pour les administrations publiques « on est entré dans une période où l'argent public sera durablement rare ».

Ce faisant, le gouvernement veut casser ENCORE le service public et l'emploi public.

Bref, quand il annonce qu'il se « montrera intraitable avec les objectifs de dépenses » par de nouvelles restrictions budgétaires, c'est ENCORE avec les salariés, les privés d'emplois et leurs familles que le gouvernement se montre intraitable durablement.

Pourtant, la montée du chômage et de la souffrance sociale continue de démontrer à quel point la politique menée actuellement relève de l'ineptie économique et sociale!

Pendant ce temps, le gouvernement, qui a choisi son camp, fait **ENCORE** des cadeaux (pacte de responsabilité) au patronat et aux actionnaires qui s'empiffrent de dividendes pendant que les salariés sont mis au pain sec! **ENCORE, ENCORE,**

ENCORE... Ce sera sans fin si nous n'arrêtons pas de toute urgence cette folie.

Nous avons combattu, à partir de 2003, la décentralisation des TOS qui a eu comme conséquence dans certaines collectivités la privatisation de secteurs de l'Éducation nationale, la restauration et l'entretien.

Quelques exemples :

Le Conseil général du Loiret a construit un collège à Villemandeur, dans le cadre du Partenariat Public-Privé, avec la participation financière d'entreprises privées (dont le groupe de BTP Vinci). La contrepartie est de leur confier, pour au moins 10 ans, la charge de « l'exploitation », la maintenance et l'entretien de l'établissement. La conséquence de ce choix est de ne pas affecter dans cet établissement les personnels TOS pour assurer ces missions qui sont pourtant les leurs.

Le 20 juillet 2012, le Conseil général du Rhône a décidé « de recourir à des délégations de service public pour l'exploitation, par des prestataires extérieurs, des demi-pensions des collèges publics du Rhône. » Cette décision s'applique jusqu'en 2020 à tous les collèges publics. Depuis plusieurs années, le Conseil général du Rhône annonçait sa volonté de privatiser la restauration des collèges du département. D'ores et déjà, 16 des 88 cuisines gérées par le département ont été placées en « délégation de service public » (DSP), le plus souvent en mettant les personnels, parents d'élèves et élèves devant le fait accompli. **Cette délégation revient à la privatisation pure et simple de la demi-pension.**

Ces délégations de service public pré-

sentent de nombreux dangers :

→ Personnels qualifiés poussés à la démission, forcés d'accepter des postes non conformes à leurs qualifications pour éviter leur radiation ou leur basculement vers des entreprises privées.

→ Non-renouvellement des personnels contractuels qui travaillent dans ces demi-pensions.

→ Problèmes de gestion dans l'établissement du fait de l'intervention de personnels extérieurs.

→ Augmentation du coût, pour les familles et pour la collectivité, car le seul but des entreprises est le profit.

Or, malgré ces problèmes soulevés, le Conseil général a officialisé le basculement vers des délégations de service public de toutes les restaurations des collèges du Rhône, à raison d'une dizaine par an. 10 cuisines ont été privatisées dès la rentrée 2013, mais les autres suivront! Des études sont en cours pour mettre en délégation l'entretien des collèges. Ainsi, après une phase de décentralisation en 2003 qui a transféré les personnels d'entretien et demi-pension de l'État aux collectivités territoriales, c'est bien à la privatisation de leurs missions à laquelle on assiste!

Cette situation est pour nous inacceptable. Elle se ferait, comme toutes les privatisations, au détriment des personnels et des usagers. (comment faire mieux avec moins?)

NOUS REVENDIQUONS :

- l'arrêt des privatisations,
- le retour au sein du service public de toutes les missions déjà privatisées.

La réponse à la pénibilité est donc d'abord une affaire collective, pour des mesures claires et nettes concernant les conditions de travail.

LA CGT PROPOSE :

- Une bonification d'un trimestre par année d'exposition à un travail pénible permettant d'anticiper le départ à la retraite et abondant la pension d'autant de trimestres bonifiés.
- L'instauration de jours de congé pénibilité à raison d'un jour par tranche de 5 années d'ancienneté
- De congés de préretraite à raison de 3 jours par année de service, avec un maximum de 90 jours.

ÉLECTIONS 2014 Résultats présentés le 09 décembre 2014	2008	2014	Évolution 2005-2014
	CGT	33,0 %	29,5 %
CFDT	21,9 %	22,3 %	0,4
FO	17,4 %	17,7 %	0,3
UNSA	6,3 %	8,2 %	1,9
FSU	3,1 %	3,3 %	0,2
SOLIDAIRES	2,9 %	3,5 %	0,6
CFTC	4,7 %	3,5 %	-1,2
CGC	1,3 %	1,3 %	0,0
DIVERS	2,6 %	2,1 %	-0,5
FA FP	6,8 %	6,7 %	-0,1
FGAF		1,9 %	1,9
	100,0 %	100,0 %	